

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 843/SLAG [Arrêté de promulgation n°8434. SLAG du 13 août 1975].

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 août 1975

Numéro JO  
n° 16 du 25/08/1975

Date du numéro  
25 août 1975

### VISAS

**Vu** l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulguée dans le territoire français des Afars et des Issas, la loi n° 75-601 du 10 juillet 1975 modifiant les conditions de nationalité exigées pour l'exercice de la profession bancaire et de certaines professions financières, et relative au fonctionnement des banques étrangères.

#### Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint, JEAN FROMENT.**